



Mouvement Ivoirien des Droits Humains

Côte d’Ivoire: L’OMCT et le MIDH clôturent une formation régionale sur les requêtes individuelles

Abidjan, Genève, le 23 mars 2012

L’Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) et le Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH), son organisation membre en Côte d’Ivoire, clôturent aujourd’hui une formation régionale de 5 jours sur les requêtes individuelles devant les mécanismes régionaux et internationaux conventionnels des droits de l’Homme.

Ce séminaire, organisé à Grand-Bassam (Côte d’Ivoire) du 19 au 23 mars 2012, avait pour objectif principal de former des avocats et juristes d’Afrique francophone à la rédaction et la soumission de requêtes individuelles concernant des violations de l’interdiction de la torture et autres formes de mauvais traitements devant les organes de traités des Nations unies (ONU) et le système de protection des droits de l’Homme de l’Union africaine (UA).

Les 14 participants d’organisations membres et non membres de l’OMCT au Togo, en République centrafricaine, en République de Guinée, au Burundi et en Côte d’Ivoire ont pu se former aux techniques de rédaction de plaintes ainsi qu’à la méthodologie d’établissement des preuves. Le programme incluait également des études de cas concrets et des discussions de groupes sur le choix du forum.

«Cet atelier vient véritablement à point nommé et nous sommes particulièrement heureux de l’opportunité que l’OMCT nous offre de voir nos capacités renforcées en matière de rédaction de plaintes. En effet face aux violations de plus en plus graves et impunies des droits de l’Homme au Togo et dans d’autres pays, face à ce qui semble être une inertie des juridictions nationales, cette formation nous permet d’avoir des outils concrets pour faire entendre les voix des victimes devant des instances régionales et internationales, mieux disposées à affirmer la primauté du droit » a déclaré un participant togolais.

Selon Maître Yacouba Doumbia, Président du MIDH, « cette formation de haut niveau nous a permis de mieux comprendre la portée des mécanismes régionaux et internationaux. Au regard de la situation que vient de traverser la Côte d’Ivoire, nous ne manquerons pas de donner une suite à cette formation en introduisant des requêtes auprès des mécanismes pertinents dans notre lutte quotidienne contre l’impunité. »

Pour Seynabou Benga, conseillère en droits de l’Homme à l’OMCT, « au regard de persistance de l’impunité pour des cas de torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants dans de nombreux pays d’Afrique francophone, il est très important pour les organisations nationales de défense des droits de l’Homme d’utiliser les mécanismes régionaux et internationaux et lorsque des décisions sont rendues d’appeler les autorités concernées à les mettre en œuvre. Concernant la Côte d’Ivoire, l’OMCT a d’ailleurs obtenu la première décision rendue par le Comité des droits de l’homme des Nations Unies en matière



Mouvement Ivoirien des Droits Humains

de torture et de disparition forcée en Côte d'Ivoire en octobre 2011¹. Nous allons maintenant faire le suivi de cette formation avec nos participants afin de leur permettre d'identifier des cas pouvant faire l'objet de plaintes au niveau régional et international. »

Parallèlement à ce séminaire, l'OMCT a pu s'entretenir avec des représentants de la société civile ivoirienne afin d'échanger sur les mesures nécessaires afin d'éradiquer la torture et les mauvais traitements en Côte d'Ivoire et le soutien que l'OMCT pourrait leur apporter à cette fin.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

- Maître Yacouba Doumbia, Président du MIDH au + 225-05 88 97 74/22 41 06 61
- Seynabou Benga, conseillère en droits de l'Homme à l'OMCT au + 41-79 743 68 63 ou sb@omct.org

¹ Voir le communiqué de presse de l'OMCT du 20 décembre 2011, « L'OMCT obtient la première décision rendue par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies en matière de torture et de disparition forcée en Côte d'Ivoire : <http://www.omct.org/fr/monitoring-protection-mechanisms/statements/cote-divoire/2011/12/d21568/> ainsi que les constatations adoptées par le Comité des droits de l'Homme le 31 octobre 2011, disponibles à l'adresse suivante : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G12/401/86/PDF/G1240186.pdf?OpenElement>